



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses

Question écrite n° 36520

Texte de la question

M. Michel Terrot demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui rappeler la nature des sanctions administratives que les caisses d'assurance maladie prévoient à l'encontre d'un praticien dont la faute professionnelle, reconnue par la justice, a entraîné la mort de son patient.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36520

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6130